



# **Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*23053081\***

Déposé au greffe du Tribunal de  
l'entreprise de Liège, division Dlnant le

**11 AVR. 2023**

**Le greffier**

N° d'entreprise : **0476 750 446**

**Nom**

(en entier) : **MATIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Berry 60, boîte 1 à 5570 Beauraing**

## **Objet de l'acte : Transfert de siège social**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de la SCRL MATIN,  
rue de Berry, 60  
5570 BEAURAING  
BE0476.750.446

A Beauraing, au siège social, rue de Berry n° 60, le 20 mars 2023, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la SCRL MATIN.

Ordre du jour.

Modification du siège social à la Banque Carrefour des Entreprises et au Moniteur Belge.

Par vote spécial et à l'unanimité des voix, il est décidé qu'à dater de ce jour, le siège social de la SCRL MATIN sera dorénavant établi à la « rue de Honnay n° 15 à 5576 Froidfontaine ».

Monsieur D'Huart Charles, administrateur, donne, par la présente, procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée (s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Les formalités seront accomplies par le Guichet d'entreprises UCM moyennant :

la preuve du paiement des frais liés à la publication de l'acte au Moniteur Belge  
le paiement des frais liés au service assuré par le Guichet d'entreprises

Aline JOSIS  
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).